



*Nationaler Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken
Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques
Associazione nazionale per lo sviluppo della qualità in ospedali e cliniche*

Cahier des charges et profil d'exigences pour les Groupes qualité (GQ)

Version 2.0
Comité du 23 novembre 2023



Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Mandat de base des GQ	3
	L'essentiel en bref	3
3.	Tâches, compétences, responsabilités	4
	Tâches.....	4
	Compétences.....	4
	Responsabilités.....	5
4.	Constitution, exigences envers les membres des GQ et organisation	5
	Constitution.....	5
	Exigences individuelles envers les membres des GQ.....	5
	Organisation	6
	Coordination des travaux des différents GQ	7
	Soutien par des groupes d'experts.....	7
	Confidentialité.....	7
	Jetons de présence/indemnisation.....	7
	Documents de base de référence	7



1. Introduction

En 2023, le comité de l'ANQ a examiné les tâches, compétences et responsabilités (TCR) du comité, des Groupes qualité (GQ) et du bureau de l'ANQ. Le présent document « Cahier des charges et profil d'exigences pour les Groupes qualité (GQ) » a été retravaillé suite à l'examen des TCR.

Les structures de l'ANQ prévoient la création de GQ pour soutenir le comité et le bureau. Ceux-ci doivent mettre à profit leur expertise et leur expérience afin d'apporter un soutien proactif à l'ANQ dans la mise en œuvre, l'ancrage et le développement du plan de mesure.

Chaque domaine spécialisé (soins aigus, psychiatrie, réadaptation) dispose d'au moins un GQ. Un domaine spécialisé peut également disposer de plusieurs GQ spécifiques aux mesures/thèmes traités. Pour les mesures/thèmes interdisciplinaires, des GQ pluridisciplinaires, composés de représentantes et représentants de tous les domaines spécialisés, sont mis en place.

Le comité peut créer un nouveau GQ à la demande du bureau de l'ANQ, d'un GQ existant ou d'un membre du comité.

2. Mandat de base des GQ

Les GQ traitent les thèmes dans le respect de la stratégie de l'ANQ et des objectifs annuels associés. Ils élaborent des plans de développement pluriannuels et analysent les avantages et inconvénients resp. les forces et faiblesses des développements. Ils peuvent soumettre des propositions au comité dans leurs domaines de compétence respectifs. En cas de besoin et dans la mesure du possible, ils conseillent le bureau de l'ANQ sur les questions opérationnelles.

L'essentiel en bref

- Par leur travail d'expert, les GQ apportent une contribution importante à la mise en œuvre de la stratégie de l'ANQ et à l'atteinte des objectifs annuels. Ils définissent les mesures adéquates à cette fin.
- Les travaux des GQ reposent sur des feuilles de route ou des plans thématiques pluriannuels. Ces documents servent de plan directeur aux GQ et assurent la coordination interdisciplinaire au sein du bureau de l'ANQ.
- S'ils ont besoin de soutien, les GQ peuvent constituer des groupes d'experts. Sur mandat des GQ, les groupes d'experts traitent des thématiques spécifiques. Les GQ sont responsables de l'attribution des mandats et de la vérification de l'exécution du contenu des mandats.
- Les collaboratrices et collaborateurs du bureau de l'ANQ accompagnent les GQ et les groupes d'experts sur le plan administratif/organisationnel et président les séances. Ils veillent au respect des délais ainsi que du but de l'association et de la stratégie de l'ANQ. Dans ce contexte, les travaux doivent être planifiés et organisés conformément au développement interdisciplinaire.
- Les présidents de séance informent le comité de l'état d'avancement des travaux au sein des GQ respectifs par le biais de rapports d'état.

3. Tâches, compétences, responsabilités

Les GQ exécutent leur mandat de base selon les tâches, compétences et responsabilités (TCR) mentionnées ci-après. Les TCR assurent un travail aussi efficace et ciblé que possible des GQ. En cas de projets de développement plus importants et selon la situation, l'ANQ examine l'octroi de mandats séparés limités dans le temps, en plus du présent cahier des charges. Cette démarche s'avère en effet nécessaire lorsque les TCR décrites ci-après ne correspondent pas entièrement au projet concerné.

Tâches

Les GQ mettent leur expertise à disposition pour élaborer et développer les documents de base et concepts suivants :

- Feuille de route/plans thématiques pluriannuels spécifiques aux différents domaines spécialisés
- Manuels de mesure/manuels (les GQ collaborent à cette fin avec les partenaires de coopération respectifs de l'ANQ)
- Concepts d'évaluation des mesures (les GQ collaborent à cette fin avec l'institut d'analyse concerné)
- Concepts de publication spécifiques aux différentes mesures
- Autres éventuels concepts, comme p. ex. concepts de formation

Les GQ sont également responsables des tâches suivantes :

- Évaluation professionnelle et approbation des rapports comparatifs nationaux.
- Élaboration de recommandations pour vérifier la qualité des données (servant de base aux concepts de validation).
- Définition de valeurs attendues pour la qualité des données (et, à l'avenir, évent. définition de valeurs de référence pour les résultats de mesure).
- Travaux liés à l'amélioration continue des mesures en cours (adaptation de la méthode, changement d'instruments de mesure, évaluation des données existantes, réalisation de projets pilotes).
- Elaboration de recommandations pour le développement du plan de mesure (p. ex. introduction de nouveaux indicateurs) à l'attention du comité ou pour consultation auprès des partenaires du contrat qualité national de l'ANQ.
- Évaluation des réclamations relatives aux mesures et, le cas échéant, octroi de mandats à des experts.
- Évaluation des demandes de dispense auxquelles les critères de dispense définis ne peuvent pas être clairement appliqués.

Compétences

Les GQ

- approuvent les rapports comparatifs nationaux;
- décident, en collaboration avec le bureau de l'ANQ, du développement continu des mesures et des concepts sous-jacents dans le plan de mesure actuellement en vigueur (méthodes, instruments, utilisation des données existantes);
- élaborent des recommandations et établissent des bases de décision à l'attention du comité (p. ex. sur la base de projets pilotes). Celles-ci s'appliquent notamment aux changements stratégiques dans un domaine spécifique et/ou à la suppression ou à l'ajout d'indicateurs;

- peuvent soumettre une demande au comité si les recommandations/requêtes du GQ dépassent les compétences du GQ;
- peuvent faire appel à un groupe d'experts pour un traitement approfondi de certaines questions;
- ne sont pas liés dans leur travail par les propositions de leurs groupes d'experts. Si les recommandations des GQ à l'attention du comité s'écartent des propositions du groupe d'experts, elles doivent toutefois être justifiées séparément;
- proposent de nouveaux membres du GQ pour élection par le comité.

Délimitation : les GQ n'ont pas de compétences budgétaires. Le bureau de l'ANQ veille à ce que les travaux/tâches/recommandations/décisions des GQ soient intégrés au budget ou proposés au comité lors de travaux extraordinaires.

Responsabilités

- Les membres des GQ participent aux séances du GQ. Les absences sont signalées suffisamment tôt au président de séance.
- Les membres se préparent pour les séances.
- Les membres du GQ élargissent et entretiennent leurs réseaux au profit de l'ANQ et représentent les intérêts de l'ANQ vis-à-vis de tiers, en accord avec le bureau.

4. Constitution, exigences envers les membres des GQ et organisation

Constitution

- Les GQ sont composés de manière à pouvoir couvrir et traiter eux-mêmes la majorité des thèmes sur le plan professionnel.
- Dans chaque GQ, au moins un membre de l'équipe du bureau de l'ANQ est présent et officie comme président de séance.
- Les GQ regroupent au minimum cinq et au maximum douze experts.
- En leur qualité de spécialistes, les membres des GQ défendent leur avis d'expert personnel. Ils ne sont pas élus en tant que représentants des intérêts des organisations qui les ont nommés. Si une organisation nomme un successeur lors d'un changement, celui-ci doit posséder l'expertise requise.
- Les membres des GQ sont élus par le comité.
- Le président de séance peut demander au conseil de révoquer un membre du GQ si ce dernier ne répond plus aux exigences fixées par le conseil ou si les tâches du GQ changent.
- Un membre doit annoncer son départ du GQ en temps utile - avec un préavis de trois mois. Le membre sortant du GQ peut recommander un successeur.

Exigences individuelles envers les membres des GQ

Les membres des GQ doivent répondre aux exigences suivantes :

Exigences en matière d'expertise

- Expertise dans le domaine de la gestion et du développement de la qualité.
- Connaissances professionnelles sur les thèmes de mesure de l'ANQ traités dans le cadre du GQ respectif.

- Connaissance des développements nationaux et internationaux dans les thèmes de mesure traités.

Exigences en matière de connaissances méthodologiques

- Connaissances et/ou expérience dans le développement de mesures de la qualité dans le contexte clinique.
- Connaissances en statistiques descriptives et analytiques.
- Aptitude à interpréter des données et à les communiquer à des « non-experts ».

Exigences en matière de connaissances empiriques

- Expérience dans la mise en œuvre, la réalisation et l'exploitation de mesures de la qualité.
- Expérience dans la mise en œuvre des mesures de l'ANQ.

Exigences en matière de compétences sociales

- Méthode de travail orientée vers le consensus et les solutions.
- Loyauté envers les décisions de l'ANQ.
- Bon réseau dans les milieux professionnels, tant dans la gestion de la qualité du système de santé que dans le domaine spécialisé concerné.

Exigences générales

- Connaissances des conditions cadres ainsi que du but et de l'objectif de l'ANQ.
- Conscience du rôle des GQ travaillant sur mandat de l'ANQ.
- Participer activement aux réflexions et soumettre d'éventuelles propositions d'amélioration pour les mesures en cours (sur la base des expériences personnelles).

Organisation

Tâches du président de séance

Sur les plans organisationnel et administratif, les séances sont dirigées par des collaboratrices et collaborateurs du bureau de l'ANQ. Les tâches du président de séance comprennent :

- la préparation et le suivi des séances, la rédaction des procès-verbaux et le respect des délais;
- le reporting au comité et l'information régulière sur l'état d'avancement des travaux dans les GQ par le biais de rapports d'état;
- l'envoi trimestriel des procès-verbaux des GQ au comité;
- dans le cadre des séances de l'équipe du bureau de l'ANQ, informer sur l'état actuel des travaux dans les GQ et assurer la coordination interdisciplinaire.

Les présidents de séance veillent en outre au respect de la stratégie de l'ANQ, remettent en question les propositions discutées et apportent des solutions en cas d'avis divergents - surtout lorsqu'il est question de mise en œuvre.

Séances des GQ

- En règle générale, chaque GQ se réunit quatre à six fois par an.
- Les débats sur des sujets techniques sont principalement menés par les expertes et experts au sein des GQ.
- Les collaboratrices et collaborateurs du bureau de l'ANQ peuvent soumettre des demandes (de retour) au GQ.
- Les propositions au comité sont approuvées à l'unanimité par le GQ. Si la démarche n'est pas possible, les différents avis sont exposés dans la proposition au comité.
- Le comité peut demander aux GQ d'apporter une contribution spécialisée et inviter à cet effet des membres des GQ à participer aux séances du comité pour se prononcer sur un point spécifique à l'ordre du jour.



Coordination des travaux des différents GQ

Si nécessaire, les membres de tous les GQ se réunissent (en ligne ou sur place) pour clarifier les questions de coordination et de développement. Ces séances sont organisées par le bureau de l'ANQ. Il est attendu que les membres participent à ces réunions.

Soutien par des groupes d'experts

Selon les besoins des GQ, des groupes d'experts sont constitués pour traiter des thématiques spécifiques. Ils ont pour mandat (limité dans le temps) de traiter des problématiques particulières ou de répondre à des questions spécifiques qui ne relèvent pas des compétences professionnelles des GQ concernés.

Confidentialité

Tous les membres du GQ signent une déclaration de confidentialité, puisqu'ils travaillent avec des données et des informations confidentielles.

Jetons de présence/indemnisation

Conformément au règlement des frais de l'ANQ, les membres des GQ perçoivent une indemnité par séance sous forme de forfait d'une demi-journée (durée de séance de max. 4 heures) ou de forfait d'une journée (durée de séance de plus de 4 heures). Les frais de déplacement sont remboursés sur la base des dépenses effectives.

Documents de base de référence

Les documents de base suivants servent de référence au travail des GQ et doivent être pris en compte lors de l'exécution des mandats du comité :

- Statuts
- Stratégie actuelle et objectifs annuels de l'ANQ
- Contrat qualité national de l'ANQ
- Principes et modalités de facturation pour les soins aigus, la psychiatrie et la réadaptation en milieu stationnaire
- Règlement des données de l'ANQ
- Exigences à l'égard des concepts d'évaluation, y.c. exigences relatives aux rapports comparatifs nationaux
- Principes et exigences à l'égard des publications de l'ANQ
- Règles de l'octroi des dispenses pour les mesures du plan de mesure national
- Concepts et manuels spécifiques aux mesures dans le domaine concerné
- Q&R actuels (catalogues de questions-réponses)
- Derniers rapports d'état
- Dates des séances des GQ, du comité et de l'assemblée générale
- Catalogue de critères pour de nouveaux thèmes de mesure ou indicateurs de qualité

Approuvé par le comité de l'ANQ le 23.11.2023.